

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 15 Méthodologie du travail social 1 et Activités d'Intégration Professionnelle 1			
Code	SOAS1B12AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	17 C	Volume horaire	228 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u> Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u> Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Valérie COUTEAU (valerie.couteau@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be) Marie VRANCKEN (marie.vrancken@helha.be)</p> <p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Alexandra AL HAFFAR (alexandra.al.haffar@helha.be) Véronique ALBERT (veronique.albert@helha.be) Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Marc KLAINER (marc.klainer@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Grégory VAN DE PUT (gregory.van.de.put@helha.be) Patrick VAN LAETHEM (patrick.van.laethem@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	170		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que la profession d'assistant social nécessite une clarification et une mise au travail de son cadre de référence, ainsi que l'appropriation d'outils et de méthodes nécessaires à l'intervention sociale.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS1 La mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux.

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

- 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Amorcer un questionnement à propos des pratiques et des contextes dans lesquels elles s'inscrivent
- II. Découvrir et mettre en débat ses valeurs, ses croyances et ses préjugés
- III. Repérer et expliquer les attitudes, techniques, outils et méthodes qui permettent d'instaurer une relation d'aide avec les personnes, les groupes et les communautés
- IV. Organiser l'ensemble de ses informations, observations et expériences afin de les rapporter de manière pertinente
- V. Articuler les dimensions théoriques et pratiques de la formation

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B12ASC	Méthodologie	24 h / 2 C
SOAS1B12ASD	Travail social	60 h / 5 C
SOAS1B12ASK	AIP 1 (stage 1 et supervisions)	144 h / 10 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B12ASJE	Contexte et enjeux pour l'action	30 h / 2.5 C
SOAS1B12ASJF	Communication et travail social	30 h / 2.5 C
SOAS1B12ASJG	Atelier d'écriture en travail social	24 h / 2 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B12ASDH	Contexte et enjeux pour l'action	30 h / 2.5 C
SOAS1B12ASDI	Communication et travail social	30 h / 2.5 C
SOAS1B12ASDJ	Atelier d'écriture en travail social	24 h / 2 C
SOAS1B12ASDK	Activités d'intégration professionnelle	144 h / 10 C

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS1B12ASA	P1 : Travail social et méthodologie	72 h / 6 C
SOAS1B12ASK	P2 : AIP 1 (stage 1 et supervisions)	144 h / 10 C
SOAS1B12ASL	P1 : Promotion de la réussite	12 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 17/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Principe

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des deux parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Activité d'apprentissage Méthodologie du travail social 1 et Activités d'intégration Professionnelle 1

Partie 1 : Méthodologie du travail social (84h) - 41,18%

Partie 2 : AIP 1 (stage 1 et supervisions) (144h) - 58,82%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

La note de la partie 1 « Méthodologie du travail social » fait l'objet d'une évaluation intégrée des volets qui la composent. La note de cette partie est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différents volets, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de Louvain-la-Neuve

Travail social et méthodologie - 100%

Pour le département de Mons

Volet A : Méthodologie - 28.6%

Volet B : Travail social - 71.4%

Pour le département de Montignies (HJ-HD)

Volet A : Contexte et enjeux pour l'action - 35.7%

Volet B : Communication et travail social - 35.7%

Volet C : Atelier d'écriture en travail social - 28.6%

La note de cette partie 1 « Méthodologie du travail social » est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier

Quand la note de la partie 1 « Méthodologie du travail social » est supérieure ou égale à 10/20 et que tous les volets qui composent l'évaluation intégrée sont évalués par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de la partie 1 est la moyenne pondérée des différents volets et est portée comme telle à la partie.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans un ou plusieurs des volets composant l'évaluation intégrée de cette partie, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- a. Si une des notes au moins dans un des volets de l'évaluation de la partie « Méthodologie du travail social » est inférieure ou égale à 5/20, la note de la partie est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de cette partie est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- c. Dès qu'une seule des notes est supérieure à 7/20 mais inférieure à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans un (ou plusieurs) des volets composant la partie « Méthodologie du travail social », la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans un ou plusieurs volets n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à la partie « Méthodologie du travail social ».

La note de la partie 2 « AIP 1 (stage 1 et supervisions)» est fixée à l'issue du 2e quadrimestre.

Elle est fixée selon les modalités spécifiques précisées dans le « règlement des stages » du département.

La note globale de l'activité d'apprentissage « Méthodologie du travail social 1 et activités d'intégration professionnelle 1 » est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des deux parties « Méthodologie du travail social » et « AIP 1 (stage 1 et supervisions)».

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que les deux parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou les deux parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- a. Si une des notes au moins dans une des deux parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- c. Dès qu'une seule des notes est supérieure à 7/20 mais inférieure à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou les deux parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre, dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,

la note de la partie 1 « Méthodologie du travail social » est remédiable lors de la période d'évaluation du 3e quadrimestre :

pour le (ou les) volets(s) de cette partie pour le(les)quel (s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à ce volet ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et/ou à ce volet et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la

perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à ce(ces) volet(s).

Par contre, **une note d'échec dans la partie « AIP 1 (stage 1 et supervisions)»** ne peut faire l'objet d'une remédiation entre la délibération du 2e quadrimestre et la délibération du 3e quadrimestre que dans les situations où elle peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux. Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec dans la partie « AIP 1 (stage 1 et supervisions)» ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération du 3e quadrimestre.

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie (ou d'un volet de cette partie) de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie (ou dans un volet de cette partie) ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Méthodologie			
Code	7_SOAS1B12ASC	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de méthodologie vise à montrer que la profession d'AS nécessite méthode et rigueur. L'observation et l'écoute sont deux outils indispensables à l'établissement d'une relation d'accompagnement et dans la résolution d'une situation-problème. « Un As ne peut ni dire ni faire sans observation et sans écoute ». Pour être à l'écoute des autres, il faut également être à l'écoute de soi et de ses pré-construits.

La gestion des émotions est également abordée ainsi que la notion d'empathie et les bases d'une communication professionnelle sont posées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- identifier les bases d'une communication professionnelle.
- définir les obstacles et les enjeux d'une observation et d'une écoute professionnelle.
- repérer et expliquer les attitudes et techniques qui permettent d'établir une relation d'accompagnement.
- d'entamer la construction de son identité professionnelle en interrogeant ses capacités d'écoute et d'observation professionnelle.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Introduction du cadre méthodologique en travail social
- Les bases d'une communication professionnelle
- L'observation-active
- L'écoute-active
- L'empathie
- La gestion des émotions

Démarches d'apprentissage

- Approche inductive
- Approche par situation-problème

- Jeux de rôle
- Travail de groupes

Dispositifs d'aide à la réussite

Articulation théorie-pratique sur base d'exercices tout au long du cours.

Sources et références

- PPT.
- De Robertis, C. (2007). *Méthodologie de l'intervention en travail social*. Ed. Bayard, Paris.
- Watzlawick, P. Helmick Beavin, J. Jackson, D.D. (1972). *Une logique de communication*, Editions du Seuil.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Travail écrit individuel mettant en lien une situation vécue en stage et les notions du cours à la fin du Q2. Une attention particulière sera accordée à l'orthographe ainsi qu'au référencement bibliographique (normes APA).

La participation au cours est obligatoire conformément au règlement spécifique du département (VI.2.3), les présences seront prises systématiquement. Chaque absence injustifiée (motif illégitime) sera pénalisée par le retrait de 3 points sur la cotation globale de 20 points.

Les modalités d'évaluation de 2ème session sont identiques à celles de 1ère session.

Pour les étudiants en crédit résiduel, les modalités d'évaluation sont celles de l'année en cours.

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Travail social			
Code	7_SOAS1B12ASD	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours est une introduction aux repères principaux du Travail Social et à ses méthodologies.

Au début, l'étudiant.e sera amené à faire un travail personnel sur ses représentations du concept d'aide pour ensuite aborder les définitions envisageant la multiplicité des aides, des actions sociales autour de principes communs au Travail Social.

Ce cours présente plusieurs voies d'entrée à la compréhension du métier via l'acquisition de compétences autour de l'identité évolutive des travailleurs sociaux et des secteurs d'activités (ex: cpas), les étapes d'un dossier-type, les connaissances à acquérir, les approches, les paradoxes et ambiguïtés du métier, le sens et les valeurs, les repères objectifs et subjectifs, les priorités de but-objectif-moyens, la communication non-violente, les problématiques sociales, etc... Des techniques de pédagogie active, participative caractérisent le processus pédagogique.

L'étudiant.e est amené.e à se rendre immédiatement compte de son rôle d'acteur.trice de changement social tant sur le plan de l'individu, du groupe, et de la communauté, en fonction d'éléments de réalité pour atteindre des valeurs précises. D'où, ce cours met en application les concepts rencontrés via la participation et la création de projets sociaux sur le campus.

Le cours prépare au questionnement et à l'organisation des séminaires-visites.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

1. Connaissance : définir, identifier et énumérer les concepts expliqués au cours.
2. Compréhension : décrire une étape d'une méthodologie avec les concepts précis.
3. Application : utiliser les repères, les outils réflexifs, participer à une action sociale sur le campus.
4. Analyse : distinguer les nuances quant aux concepts semblables.
5. Synthèse : rédiger en une ligne un élément précis du cours.
6. Evaluation : justifier le motif d'une réponse concernant une connaissance à acquérir.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Représentations
2. Définitions de l'aide sociale, de l'action sociale
3. Identité professionnelle de l'AS,
4. Histoire des écoles sociales

5. Séminaires-visites : préparation
6. Connaissances à acquérir
7. Principes
8. Etapes du dossier- type
9. CPAS et RIS
10. Communication Non Violente
11. Pauvreté
12. Allié Ambigu
13. Valeurs de participation et de solidarité
14. Concepts méthodologique
- 15 Travail Social International

Démarches d'apprentissage

Approche déductive : à partir d'articles et reportages.
Approche inductive: à partir de concepts et définitions.
Cours magistral : pour la transmission de connaissances.
Emploi de nouvelles technologies.
Travail en sous-groupe: pour les analyses et synthèses d'activités pédagogiques.
Activité extérieure : en fonction de programmations culturelle et sociale.
Approche interactive, participative : entre les étudiants et l'enseignant, ainsi que des intervenants.
Intervention de personnes ressources extérieures

Le cours met en application les concepts rencontrés via la participation et la création de projets sociaux sur le campus.

Au vu de la programmation des cours sur l'ensemble de l'année, un quota de 6 heures de cours est prévu (sur l'ensemble des 60h) pour du distanciel. Cette fraction de temps sera destinée à visionner des reportages, en vue d'être débattu et analysé aux cours. Des fourches horaires permettent ce visionnage dans les heures académiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Relation pédagogique « monitoring » permanent pour assurer la compréhension des points abordés.
Temps de question- réponses après chaque séance de cours.
Liens avec le service propédeutique.
Temps de parole entre étudiants en début de cours concernant le cours précédent, et permettant la cohésion sociale pour les projets organisés.

Sources et références

Bibliographie, DVD, presse écrite, Internet, personnes ressources, notes de cours, tableau, syllabus, portefeuille de lecture, AS-thèque, ...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

L'évaluation de janvier et l'examen de juin sont écrits
L'évaluation de janvier vaut pour 50% et est dispensatoire.
L'examen de juin vaut pour 50%.
Les modalités d'examen sont expliquées au cours, les consignes écrites sur Connect-Ed.
NB: pour les étudiants en crédit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours.

Principe général : la note finale de cet examen est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues lors des évaluations des différentes parties qui la composent (janvier et juin).

Exceptions:

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (Zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des parties de l'activité d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la session pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre partie).

Même modalité pour septembre. L'étudiant représentera uniquement la partie échouée.

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP 1 (stage 1 et supervisions)			
Code	7_SOAS1B12ASK	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	144 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be)		
Coefficient de pondération		100	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le stage de 1ère année vise, avant tout, une prise de conscience des réalités sociales. Sans effectuer d'intervention sociale proprement dite, les étudiants sont toutefois amenés à collaborer au travail d'une équipe professionnelle et à participer à diverses activités afin d'acquérir et de développer leurs capacités relationnelles. Ce stage d'observation active-participation permet aux étudiants de découvrir une structure institutionnelle, une équipe de travail, les bénéficiaires et eux-mêmes en tant qu'acteurs. Ils sont amenés, par rapport à ces 4 axes, à rechercher des informations, à les questionner et à les analyser par une mise en relation des problématiques rencontrées, de leurs réflexions et de l'enseignement issu de leur terrain, des supervisions et des cours. Les différentes capacités énoncées sont visées dès la première année bien qu'elles soient réellement acquises en fin de cursus. Il s'agit d'un apprentissage progressif qui débute dès leur première expérience de terrain.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

Interagir avec son milieu professionnel. Pour cela, il sera à même de :

- Aborder et solliciter les différents intervenants
- Accompagner les intervenants dans les différentes interventions et y participer
- Faire sa place dans le respect des limites professionnelles et personnelles

Etablir une communication professionnelle. Pour cela, il sera à même de :

- Recueillir et traiter des informations
- Rédiger et synthétiser
- Argumenter
- Tant par écrit qu'à l'oral
- Identifier le langage propre au secteur d'intervention
- Adapter son langage au public

Connaitre le contexte institutionnel. Pour cela, il sera à même de :

- Identifier et relater le fonctionnement de l'institution
- Identifier les instances de tutelle et la législation propre au secteur
- Etablir un lien entre les objectifs et les moyens institutionnels
- Repérer l'environnement local au niveau géographique et socio-culturel
- Repérer les éventuels décalages entre le cadre théorique et le contexte pratique
- Saisir les opportunités au sein de l'institution et /ou ailleurs pour améliorer ses connaissances

Analyser des situations sociales tant à un niveau individuel, que collectif. Pour cela, il sera à même de :

- Identifier les caractéristiques et les conditions de vie du public
- Reconnaître les difficultés rencontrées par le public
- Etre réceptif aux problèmes humains
- Décoder les besoins

Saisir les opportunités au sein de l'institution et /ou ailleurs pour améliorer ses connaissances

Etablir des relations professionnelles avec les bénéficiaires. Pour cela, il sera à même de :

- Respecter les personnes, prendre du recul
- Respecter les règles de déontologie et le secret professionnel

Elaborer, mettre en œuvre et évaluer avec les personnes, les groupes et/ou les communautés un processus d'intervention. Pour cela, il sera à même de :

- Prendre part à des actions spécifiques au sein de l'institution
- Organiser et négocier la réalisation de certaines tâches

Questionner sa pratique. Pour cela, il sera à même :

- S'exprimer et s'interroger sur les faits observés
- Distinguer les faits, opinions, sentiments et attitudes

En fonction des situations vécues et rencontrées, et tout au long de son cursus, l'étudiant sera également capable de travailler la question des émotions. Pour ce faire, il sera à même de :

- Identifier, comprendre ses émotions
- Reconnaître leur influence, les exprimer,
- Les maîtriser et/ou les utiliser pour guider les interventions et les relations avec les autres

Il sera également poussé à développer sa confiance en lui et donc à valoriser ses savoirs, savoir-faire et savoir-être ; développer ses compétences, et à s'affirmer.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'étudiant est plongé dans une réalité de travail durant une période de 20 jours.

Il s'agit d'un stage d'observation active-participation.

Démarches d'apprentissage

Durant sa pratique professionnelle, l'étudiant est encadré par deux référents : un chef de stage et un superviseur.

Après 10 jours de stage, l'étudiant participe à une 1ère supervision collective, temps d'échanges, de réflexions et de distanciation par rapport à sa pratique. Un écrit préparatoire est demandé avant chaque supervision ainsi qu'un compte rendu à l'issue de celle-ci.

Il retourne ensuite en stage durant 10 jours.

A l'issue du stage, quatre supervisions collectives sont planifiées. Les trois premières supervisions abordent des dimensions différentes de la pratique professionnelle et la dernière porte sur la préparation à la rédaction du rapport de stage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Différents cercles d'études abordent toutes les dimensions du stage. (définition et caractéristiques du stage de 1ère, modalités d'évaluation, rapport de stage,...)

Après chaque supervision et afin que l'étudiant puisse se situer, il reçoit un feed back de son superviseur concernant sa préparation écrite et sa participation orale. L'étudiant rédigera également un compte-rendu de la séance de supervision dans les trois jours ouvrables de celle-ci.

Après la 1ère supervision, un contact téléphonique entre le superviseur et le chef de stage permet une évaluation à mi-stage.

Des grilles d'observation sur l'institution, les bénéficiaires et l'équipe de travail permettent à l'étudiant d'approfondir son questionnement.

Après lecture du rapport de stage par le superviseur, une rencontre est prévue afin d'identifier les forces et les faiblesses de l'étudiant.

Sources et références

Le dossier pédagogique reprend l'ensemble des informations utiles (critères d'évaluation, grilles d'observation,...). Un espace virtuel relatif au stage de B1 se trouve également sur ConnectEd.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Évaluation basée sur une expérience de terrain. La cotation sera attribuée de la façon suivante : 50 points pour la pratique professionnelle, c'est-à-dire 4 supervisions collectives comprenant une préparation écrite et une participation orale, active de l'étudiant et 30 points pour le rapport de stage dont 10 points pour la forme et 20 pour le fond. À ce propos, il est à noter qu'une attention particulière est accordée à la qualité des écrits fournis par l'étudiant en supervision (forme et fond).

La note de cette activité d'apprentissage se calcule en faisant la moyenne entre les points du stage (50 points) et les points du rapport (30 points). En juin, si la note du rapport est inférieure à 15/30, la moyenne ne sera pas effectuée. C'est la note de l'échec (ou la note la plus faible, si le stage devait être lui aussi en échec) qui sera portée au relevé de notes pour cette activité d'apprentissage.

Le rapport sera à refaire en seconde session et sera évalué en fonction du respect des consignes d'amélioration données par le superviseur et apportées au rapport.

En septembre, la moyenne arithmétique sera faite entre le stage et le rapport à nouveau déposé.

Un stage en échec en première session n'est pas remédiable en seconde session.

L'étudiant qui ne déposera pas son rapport en 2e session obtiendra une note "PP" pour l'ensemble de la note "AIP".

Si à l'issue de la 2ème session, le rapport de stage et/ou le stage reste(ent) en échec, l'étudiant devra représenter l'ensemble (rapport de stage + stage).

En cas d'absence en supervision : si l'absence est couverte par un certificat médical, il n'y a pas de reprogrammation de supervision mais un entretien individuel sur la préparation écrite de l'étudiant. En cas d'absence non justifiée du document préparatoire, l'étudiant se verra refuser à la supervision et 6 points seront retranchés de sa pratique professionnelle. En cas d'absence non justifiée de l'étudiant en supervision, 5 points seront retranchés.

Selon le règlement d'ordre intérieur « la note attribuée en 1ère session pour les activités professionnelles qui, pour des raisons impératives d'organisation(...) ne peuvent faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, est reportée en 2ème session ... ». La cote de pratique (50 pts) est donc reportée d'une session à l'autre.

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).